

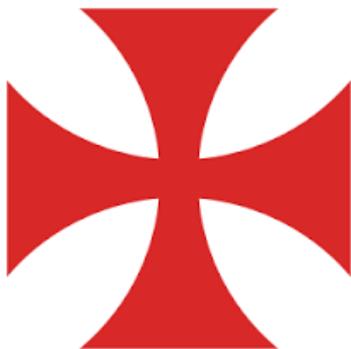
## Croix n° 30 : La croix des templiers

Cette croix est gravée dans la pierre près de la porte d'une maison au Castellans. Il s'agirait d'une croix des chevaliers des templiers. D'après certains auteurs ayant effectué des recherches sur le village, le « Monastère – Prieuré de ST CHRISTOPHE ; » à Castillon ( bas de la cloroute ) aurait pu être « occupé » par des chevaliers des templiers. Une maison des templiers aurait existé près de cette église.

Par ailleurs, on raconte dans le village, que dans le puis « du Soulier », aux abords de cette église, se trouverait une « chèvre d'or », qui contiendrait l'or des templiers.

Selon un document datant de 1183, les chevaliers de l'ordre des templiers possédaient le Monastère de St Etienne situé à St Hilaire d' Ozilhan.

Les templiers sont avant tout un ordre religieux et par conséquent ils arboraient fièrement la croix comme symbole. Toutefois ils modifièrent la croix chrétienne classique pour créer une croix pattée qui devint rapidement leur emblème.



Notre région est donc une des plus anciennes provinces de l'Ordre du Temple avec des Commanderies très puissantes comme Montpellier qui entre 1216 et 1234 supplante Marseille en qualité de « Port Templier ».

St Gilles, dernier lieu de rassemblement avant l'embarquement vers la Terre Sainte, et Nîmes avec une forte concentration de troupes et de biens.

A Nîmes, en 1145 un vaste terrain leur avait été donné près de la porte de la Couronne, au dessous de l'Esplanade (*emplacement du Lycée Feuchères*) où ils construisaient leur église en 1151 sous le nom de « Notre Dame du Temple ». En 1146, Pons de Meynes donne aux Templiers la moitié des châteaux de Montfrin et de Meynes. Il leur fit donation du Village de Théziers et de la métairie des Orgues du Rhône.

Une charte du vicomte de Nîmes Bernard Aton V datée de 1151 donne aux Templiers l'exclusivité de posséder un four à chaux dans la partie Sud de la ville, entre la porte de la Madeleine et la porte de Rade (*actuel Grand Temple*).

En 1161, les templiers de Nîmes reçoivent de **Raymond Evêque d'Uzès** l'église de St Martin de Trevils (*près de Montells*).

En 1209 ils firent acquisition de la métairie de Caissargues puis ils deviennent progressivement possesseurs d'impôts sur Vallabrègues, Aramon, Le Pin, Bouillargues, St André de Costalbens (*Grézan*), St Cézaire, Bezouze, Marguerittes, Poulx, St Comes, N.D. de Bethléem (*Rte de St Gilles*) etc...

Sur les remparts de la ville, les templiers tenaient une forteresse à l'emplacement précis actuel du Musée d'archéologie, à l'angle de la rue Poise et du Boulevard Amiral Courbet. La tour de défense qui surplombait le fossé à cet endroit portait le nom de « *Tour des Templiers* » ou « *Tour Cornuts* ».

Relevant de l'évêque, elle avait été inféodée à des Chevaliers nîmois du nom de « Cornuti ».

Pour donner une idée de l'importance de l'effectif templier dans la région, il faut de rapprocher des arrestations de 1307 qui emmenèrent leur condamnation par Richard, évêque de Nîmes, en Juin 1310 lors du Concile de Nîmes, puis leur démantèlement en 1312 au concile de Vienne par Philippe le Bel.

33 Templiers arrêtés à la commanderie d'Alès, 45 à la Commanderie d'Aigues Mortes et enfermés à la Tour de Constance et 150 à la Commanderie de Nîmes.

Sur le seul département du Gard, on notera la présence des biens templiers recensés pour le concile de Vienne avec : la Commanderie d'Alès et ses dépendances d'Allègre, Rochegude, Peyrolles et St Maurice de Cazevieille, la Commanderie de St Roman sur la commune de Cros, la Commanderie du Mas Dieu (*à laval Pradel*) la Commanderie de Bagard avec « *l'Hospitalet* ».

Vers le Rhône, il faut retenir les commanderies de **Pont St Esprit**, St Alexandre, Gaujac et Roquemaure où le 20 avril 1314, le pape Clément V mourut frappé de la « *Malédiction des Templiers* » suivant la tradition locale. Enfin le Sud de notre département abritait les Commanderies de Beaucaire, Nîmes, Calvisson, Aubais, Générac, **Montfrin**, St Gilles et Aigues Mortes.

Au concile de Vienne, en 1312, tous ces biens ont été confisqués, vendus pour certains, et donnés à l'Ordre des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem.

C'est ainsi que Guillaume de Nogaret, destructeur des Templiers acheta de nombreux biens à Nîmes et dans la Vaunage à cette époque.